

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 octobre 2017

Délibération B6

Objet : mutualisation des stations d'approvisionnement en carburant entre le Département de l'Indre et le service département d'incendie et de secours de l'Indre (SDIS 36) : approbation d'une nouvelle convention.

Exposé des motifs :

Par une délibération du bureau du 31 mai 2017, vous avez autorisé le président à signer une convention relative à la mutualisation de stations d'approvisionnement en carburant entre le Département de l'Indre et le service département d'incendie et de secours.

Afin de répondre plus efficacement aux besoins du SDIS 36 et de permettre à un nombre plus important de Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de bénéficier de cette mutualisation, il est nécessaire de modifier et d'augmenter le nombre de points d'approvisionnements concernés.

Aussi, il vous est proposé d'approuver la convention ci-annexée, qui remplace la précédente signée les 12 et 13 juin 2017 et d'autoriser le président à la signer. Celle-ci définit les nouvelles modalités de mutualisation des équipements de certaines stations d'approvisionnement en carburant implantées dans les différents points d'appui et centres d'entretien et d'exploitation de la route (CEER) du Département de l'Indre ainsi que les modalités de la restitution des carburants restant à la charge du SDIS 36.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération suivante.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du bureau en date du 31 mai 2017 ;

VU le projet de convention ci-annexé ;

Considérant la nécessité de renforcer les capacités d'approvisionnement en carburant du SDIS 36 ;

DECIDE

Article unique : la convention relative à la mutualisation de stations d'approvisionnement en carburant entre le Département de l'Indre et le SDIS 36, ci annexée, est approuvée et monsieur le président est autorisé à la signer.

Certifié exécutoire

Transmis à la préfecture le 11 OCT. 2017

Publié, affiché, notifié le 11 OCT. 2017

Serge DESCOUT

Serge DESCOUT